

Fédération Européenne de Psychanalyse  
et  
École Psychanalytique de Strasbourg

**Cotisation 2020 - 2021**

à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020

**Cotisations des associations**

L'association cotise au prorata de ses membres. Elle fournira, chaque année, un état justificatif du nombre de ses adhérents avec le paiement de la cotisation.

Montant de la cotisation par membre de l'association adhérente

- 8 €** pour une association dont le nombre d'adhérents est inférieur ou égal 30 membres
- 5 €** pour une association dont le nombre d'adhérents est compris entre 31 et 99 membres
- 3 €** pour une association dont le nombre d'adhérents est compris entre 100 et 499 membres
- 2 €** pour une association dont le nombre d'adhérents est supérieur ou égal à 500 membres

**Les cotisations couvrent la période universitaire, l'appel de cotisation s'effectue dès le mois d'octobre. Un reçu sera adressé à la réception du paiement.**

**Membre bienfaiteur**

Toute personne faisant un don recevra un reçu cerfa n° 11580\*3, fiscalement déductible, en vertu de l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

*Les chèques ou ordres de virement sont à libeller à l'ordre de la*  
**FEDEPSY**

**RIB : BNP Strasbourg Brant 30004 00478 00010027554 10**

*Pour tout renseignement :*

*Secrétariat de la FEDEPSY*

*Marion Greib 03 88 35 24 86 (mardi matin et jeudi) ou fedepsy@wanadoo.fr*

Siège social : 16 avenue de la Paix-Simone Veil 67000 STRASBOURG

Siret : 434 473 088 00020

03 88 35 24 86 – [fedepsy@wanadoo.fr](mailto:fedepsy@wanadoo.fr) – [www.fedepsy.org](http://www.fedepsy.org)

Secrétariat FEDEPSY – 5 rue Sleidan 67000 Strasbourg